

18 sept 2005 KYRKOVAL

Élections paroissiales du 18 septembre. C'est vous qui choisirez.

L'Église Suédoise comprend plus de 7 millions de membres. Elle est gérée par des personnes engagées qui veulent prendre leurs responsabilités pour former l'avenir de l'église. Le 18 septembre tous les membres âgés d'au moins 16 ans et qui sont inscrits à l'état civil en Suède auront la possibilité de choisir ceux à qui ils accorderont leur confiance pour diriger l'Église Suédoise au cours des quatre prochaines années.

Les activités de l'Église Suédoise sont nombreuses et couvrent un champ très étendu. L'église veut être un espace de discussions et de dialogues, un lieu de réunion pour notre communauté, pour la spiritualité et le contact avec Dieu. Elle veut être une Église qui donne de l'espoir, qui œuvre pour la paix de l'âme de chacun, une église proche et accessible qui soit présente aux côtés des plus déshérités, un endroit où les principes des valeurs humaines et chrétiennes sont mis en pratique, ici dans notre pays aussi bien qu'à l'étranger, dans le bonheur ou le malheur, les quotidiens et les jours de fête.

Quels doivent être les objectifs sur lesquels l'Église Suédoise doit faire porter ses efforts ?

- Être sur place après des catastrophes ou des accidents ?
- Baptiser, confirmer, célébrer des mariages et des funérailles ?
- Le commerce équitable ?
- Les questions des réfugiés ?
- Fêter Noël, Pâques et la Pentecôte ?
- Rendre visite aux personnes âgées, aux malades et aux personnes seules ?
- Oeuvrer pour l'environnement ?
- Les activités musicales pour les enfants et les adolescents ?
- Entretenir les édifices religieux ?
- ?

18 sept 2005 KYRKOVAL

Lors du vote du 18 septembre vous choisirez les objectifs sur lesquels l'Église Suédoise devra faire porter ses efforts au cours des quatre prochaines années. À qui voulez-vous accorder votre confiance ?

Le jour de l'élection vous voterez au bureau de vote qui est indiqué sur la carte d'électeur que vous recevrez par la poste, au plus tard le 31 août, si vous avez le droit de voter. Il y sera indiqué en outre s'il existe d'autres endroits où les votes pourront être reçus. Vous pouvez également voter avant le jour de l'élection.

L'élection paroissiale comporte trois ou quatre votes

Lors de l'élection vous participez à trois ou quatre votes, en fonction de la façon dont l'élection est organisée dans la paroisse à laquelle vous appartenez :

1) ASSEMBLÉE PAROISSIALE OU ÉLECTION AU PREMIER DEGRÉ DU CONSEIL PRÉSBYTÉRAL.

Il s'agit ici des questions qui concernent la vie de la paroisse, par exemple les activités qui y sont proposées et les buts que se donne l'assemblée de la paroisse.

2) ASSEMBLÉES PAROISSIALES UNIES

Il arrive souvent que plusieurs paroisses ont une gestion financière et administrative commune. Les assemblées paroissiales unies décident de la gestion des ressources, des questions concernant les édifices et questions similaires.

3) DIOCÈSE

L'église Suédoise est divisée en treize diocèses. Chaque diocèse est dirigé par un évêque. La mission du diocèse est d'aider les paroisses à accomplir leur tâche.

4) SYNODE NATIONAL

Le synode national est l'instance législative la plus élevée, il comprend 251 membres. C'est ici qu'il est décidé des orientations générales, par exemple celles qui concernent l'ensemble des règles de l'église comme les questions concernant le baptême, la confirmation, le mariage, et les enterrements.

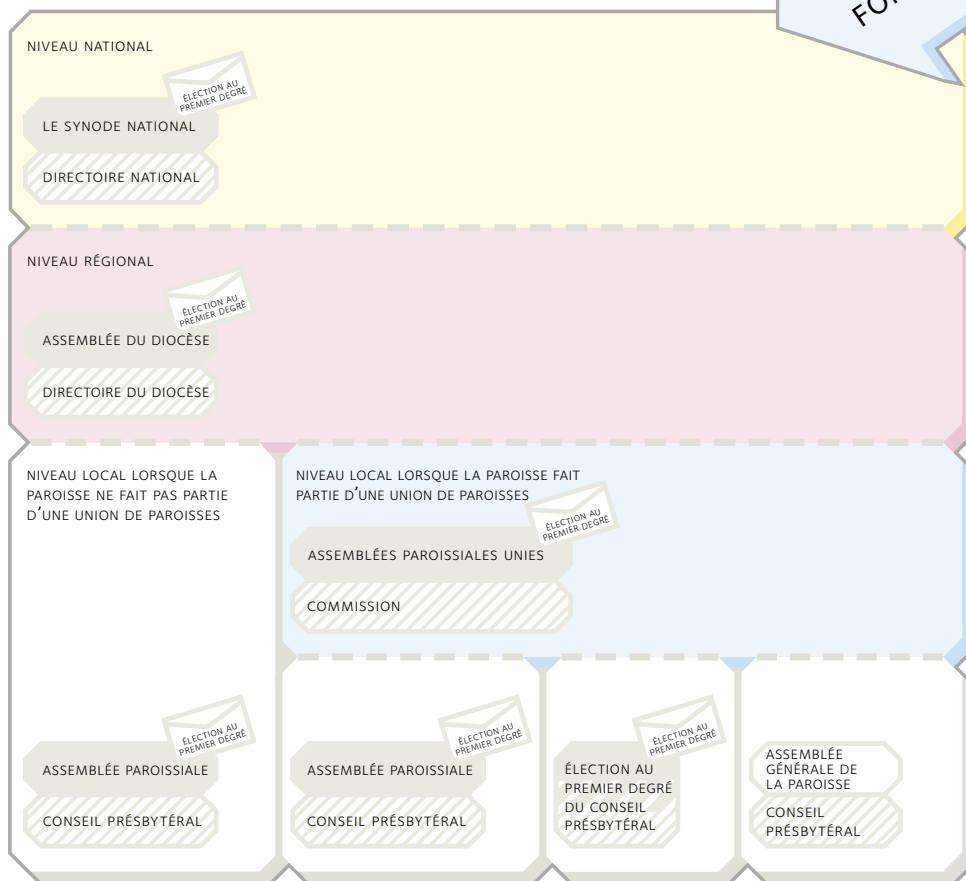
Les élections auxquelles vous pouvez participer sont indiquées sur votre carte d'électeur.

18 sept 2005 KYRKOVAL

L'élection paroissiale comporte trois ou quatre votes

Vous qui avez le droit de voter vous participerez à trois ou quatre votes, c'est à dire pour le synode, pour le diocèse et pour un ou deux organismes locaux suivant que la paroisse fait partie d'une union de paroisses.

C'EST AINSI
QUE CELA
FONCTIONNE



Cases grises = organismes pour lesquels nous votons lors de l'élection paroissiale.

Cases blanches et grises complètement remplies = organismes délibératifs.

Cases barrées = organismes exécutifs.

Le conseil paroissial élu au premier degré est à la fois un organisme délibératif et exécutif.

18 sept 2005 KYRKOVAL

Comment voter

Le vote se passe à peu près de la même façon que pour les élections générales. Vous devez utiliser votre carte d'électeur si vous votez avant le jour de l'élection ou si vous votez dans un endroit aménagé pour recevoir les votes, en dehors du bureau de vote. Même si vous votez dans votre bureau de vote vous devez présenter votre carte d'électeur.

LE JOUR DE L'ÉLECTION, LE 18 SEPTEMBRE

AU BUREAU DE VOTE

Sur votre carte d'électeur vous trouverez l'adresse du bureau de vote où vous pouvez voter ainsi que les heures d'ouverture de ce bureau de vote.

VOTE DANS UN ENDROIT AUTRE QUE LE BUREAU DE VOTE

Il est parfois possible de voter dans des endroits autres que les bureaux de vote. S'il en existe, le jour de l'élection, leurs emplacements et leurs heures d'ouverture sont indiqués sur votre carte d'électeur.

AVANT LE JOUR DE L'ÉLECTION

BUREAUX DANS L'ENSEMBLE DU PAYS

Entre le 5 septembre et le 14 septembre vous pouvez voter à l'avance dans les secrétariats des paroisses, dans l'ensemble du pays. Adressez-vous à la paroisse où vous devez voter pour plus d'informations.

ENDROITS AMÉNAGÉS POUR RECEVOIR LES VOTES

Il peut également exister des endroits, autres que les bureaux de vote, où vous pouvez voter à l'avance. Adressez-vous à votre assemblée paroissiale pour connaître les possibilités existantes.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Une autre façon de voter à l'avance est de voter par correspondance. Dans ce cas, vous devez vous procurer auprès du secrétariat de votre paroisse une enveloppe contenant l'ensemble des documents nécessaires pour le vote. Cette enveloppe contient en particulier des bulletins de vote vierges que vous pourrez remplir vous-même. En règle générale, vous pourrez cependant disposer de bulletins de vote préimprimés pour la liste pour laquelle vous avez l'intention de voter. Votre vote par correspondance doit parvenir à sa destination au plus tard le 14 septembre.

VOTE PAR PROCURATION

Le vote par procuration se passe d'une façon analogue au vote par correspondance, mais est surtout une solution pour les personnes qui pensaient voter au bureau de vote et qui en sont empêchées le jour de l'élection. L'enveloppe contient également ce dont vous avez besoin pour voter par procuration.

18 sept 2005 KYRKOVAL

Pour qui pouvez-vous voter ?

Dans les élections paroissiales vous votez pour une liste de candidats, qui correspond à la liste d'un parti dans les élections générales.

Vous pouvez même voter pour une personne, que vous désirez voir élue en priorité, en marquant sur la liste par une croix le candidat que vous avez choisi.

Les listes de candidats fournissent des informations sur la façon dont ceux-ci veulent que l'église soit dirigée et agisse dans le futur, ainsi que sur les objectifs sur lesquels l'Église Suédoise doit faire porter ses efforts. Vous pourrez, en règle générale, savoir pour quel groupe vous pouvez voter auprès de votre assemblée paroissiale. Vous pourrez également trouver ces listes sur le site www.svenskakyrkan.se.

Résultats des élections

Sur www.svenskakyrkan.se seront publiés les résultats préliminaires dès qu'ils auront été totalisés, après la fermeture des bureaux de vote. Les résultats finaux seront publiés, en particulier, sur www.svenskakyrkan.se lorsque les diocèses auront contrôlé le calcul des suffrages exprimés.

Vous qui avez le droit de voter, vous devrez avoir reçu à domicile, au plus tard le 31 août votre carte d'électeur. Sur cette carte seront indiqués les renseignements qui concernent les votes auxquels vous pouvez participer ainsi que les lieux, date et heure où vous pouvez voter.

Si vous avez perdu votre carte d'électeur ou si celle-ci contient des renseignements inexacts, vous pouvez vous adresser à la direction de l'église, Svenska kyrkan, 751 70 Uppsala, 018-16 96 00 (service des renseignements) ou demander une nouvelle carte sur www.svenskakyrkan.se. Les personnes qui n'ont pas reçu de carte d'électeur, mais qui pensent avoir le droit de voter devront, elles aussi, s'adresser à la direction de l'église.

La carte d'électeur est adressée à votre domicile légal. Un double de votre carte d'électeur peut être envoyé par télécopie à la paroisse où vous votez ou, si vous résidez à l'étranger, à votre paroisse de l'Église Suédoise.